

CONDITIONS EGLO DE GARANTIE POUR LES PRODUITS

Avec l'achat d'un produit EGLO Professional Light, vous avez acquis un produit de qualité qui a été soumis à de stricts contrôles qualité. En complément à la garantie légale, la société EGLO LEUCHTEN GMBH, Heiligkreuz 22, 6136 Pill, Autriche (« EGLO ») vous accorde ainsi une

garantie constructeur de 5-Jahre sur les produits EGLO Professional Light

dans la mesure des conditions désignées plus en détail par la suite. Vos droits légaux au regard de la garantie des produits et de la protection des consommateurs n'y sont par cela en aucun cas affectés.

1. Nous vous garantissons lors d'une application conforme à son usage pour une période de **5 ans** à dater de la date de facturation que nos produits sont libres de vices de matériau ou de production. La garantie prend effet à dater de la date d'achat du produit. Veuillez conserver le bon de caisse comme justificatif d'achat.
2. Pendant la période de garantie, les produits qui présentent des vices de matériau ou de fabrication sont à notre choix réparés sur notre site ou remplacés par un produit similaire. En raison des progrès techniques et des modifications de design, il peut en venir pour le produit remplacé à des variations du produit d'origine. S'il ne devait pas être possible de soit réparer ou soit remplacer le produit, nous vous remplaçons le prix de vente payé par vous sous la forme d'un bon d'achat. Les produits ou les pièces de produits remplacés passent en notre propriété. Les prestations dans le cadre de la garantie ne conduisent ni à une prolongation de la durée de garantie ni celles-ci déclenchent une nouvelle garantie.
3. Les droits dans le cadre de la garantie nous doivent être réclamés par écrit sous les 14 jours qui suivent la prise de connaissance du vice. Le justificatif correspondant d'achat (par ex. sous la forme d'une copie de la facture) et une description détaillée de l'erreur sont à joindre. Le produit défectueux est sur demande à retourner à vos frais sur notre site.
4. EGLO ne reprend aucune responsabilité dépassant cette garantie. Toute demande de dédommagement et de frais consécutifs est exclue. En particulier nous ne prenons aucune responsabilité dans le cadre de cette garantie pour des dommages directs en relation à la suppression du vice (par ex. démontage, remontage, frais d'envoi, frais de voyage, manques à gagner, arrêt des activités, etc.).
5. Les revendications dans le cadre de la garantie sont exclues lors :
 - d'ampoules DEL et bandes DEL non fermement montés
 - divergences minimales de la texture visée qui sont sans importance pour la valeur et l'aptitude à l'emploi du produit
 - un traitement abusif ou incorrect (par ex. dommages par des coups, des chocs, des chutes ou de transport) ou dans le cas d'une application non conforme à son usage
 - le non-respect des consignes de sécurité valant pour le produit et le non-respect des instructions d'utilisation et de montage
 - des dommages aux composants cassables (par ex. verre) ou matériel consommable (par ex. batteries, piles).
 - les influences des intempéries (humidité, chaleur, poussières, variations de réseau ou de courant, des pointes de tension, des surfaces oxydées ou tachées par de la rouille pouvant être polie, en particulier dans les régions côtières, etc.)
 - les dommages qui sont dérivés d'une erreur de logiciel
 - des composants et des pièces, qui sont soumises à une usure ou un vieillissement naturel (par ex. : modification de la peinture/surface, des joints, des éléments en plastique, des câbles de raccordement)
 - un dépassement de la durée d'activité de 4 500 heures par heure, ce qui correspond à la valeur habituelle pour les applications professionnelles
 - les dommages aux appareils électroniques d'application et aux modules DEL qui se trouvent au sein du taux nominal de panne (0,2%/1000 heures de service) dans le cas de diminution du flux lumineux pouvant atteindre 1%/1000 heures de service, ou aussi dans le cas de décalage de points de couleur de la lumière
 - de variations inadmissibles de l'état de livraison (par ex. remplacement contre des composants de tiers)
 - fabrications sur mesure
6. La garantie s'étend pour tous les produits achetés sur le territoire de l'Union européenne ou dans la Suisse.
7. Le droit autrichien s'applique. Les stipulations de la législation des Nations unies sur les contrats de vente internationaux de produit ne s'appliquent pas. Lieu de juridiction pour tous les litiges est Innsbruck.